

tenue sous la présidence de Monsieur PLATILLERO, assisté(e)
de Monsieur CABAL et Monsieur GUIONNET RUALT, Conseillers
En présence de Monsieur BOIDÉ, Rapporteur public
Madame ARAS, Greffière

10 heures 30

01)	DOSSIER N° 2306567	RAPPORTEUR: Monsieur Pierre-Yves CABAL
Titre de l'affaire	Annuler l'arrêté n°87-2019-PC en date du 28 décembre 2022 du préfet des Bouches-du-Rhône fixant des prescriptions complémentaires à la société dans le cadre de la cessation d'activité de ses installations sises à Port-Saint-Louis-du-Rhône.	
Demandeur	Nom des parties PORT SAINT LOUIS DU RHONE	Représentants des parties SCP BOREL & DEL PRETE
Intervenant	METROPOLE-AIX-MARSEILLE PROVENCE	Maître MIALOT Camille (Cour)
Défendeur	LE PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE SOCIETE DISTILLERIE ENTREPOTS ET USINES DE LANGEUDOC-ROUSSILLION	Maître PELLETREAU Sylvain (Cour)
02)	DOSSIER N° 2305215	RAPPORTEUR: Monsieur Pierre-Yves CABAL
Titre de l'affaire	Condamner la METROPLE AIX MARSEILLE PROVENCE METROPOLE à verser à Monsieur S la somme de 10 000 euros à titre de dommages et intérêts.	
Demandeur	Nom des parties Monsieur S	Représentants des parties Maître PASCAL Frédéric (Cour)
Défendeur	METROPOLE-AIX-MARSEILLE PROVENCE CAISSE PRIMAIRE CENTRALE D'ASSURANCE MALADIE DES B.D.R.	SCP CHARREL ET ASSOCIES

10 heures 30

03)	DOSSIER N° 2305328	RAPPORTEUR: Monsieur Pierre-Yves CABAL
Titre de l'affaire	Condamner le Département des Alpes de Haute Provence à verser à Madame S la somme de 50 000 euros, sauf à parfaire, au titre de l'indemnisation des préjudices subis. D'enjoindre au Département des Alpes de Haute Provence de réaliser les travaux de remise en état de la route départementale 111 nécessaires à sa réouverture à la circulation publique et dans des conditions permettant à Madame S d'accéder à sa propriété dans des conditions normales de sécurité. D'assortir l'injonction prononcée d'une astreinte de 500 euros par jour de retard passé le délai imparti pour y satisfaire par le jugement à intervenir.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame S	SARL NEMESIS
Défendeur	DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE	SELARL ANDREANI-HUMBERT (Cour)
04)	DOSSIER N° 2305586	RAPPORTEUR: Monsieur Pierre-Yves CABAL
Titre de l'affaire	Demande la condamnation de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour les préjudices subis suite à une chute à la Madrague de Montredon 13008.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur P	Maître LESZCZYNSKI Anna
Défendeur	METROPOLE-AIX-MARSEILLE PROVENCE COMMUNE DE MARSEILLE	SELARL ABEILLE & ASSOCIÉS
Observateur	CAISSE COMMUNE DE SECURITE SOCIALE DES HAUTES ALPES (CPAM)	

10 heures 30

05)	DOSSIER N° 2305513	RAPPORTEUR: Monsieur Pierre-Yves CABAL
-----	--------------------	--

Titre de l'affaire Annuler la délibération « désaffectation et déclassement de la parcelle communale cadastrée section BS 24 » n°2022_12_349 Thème URBANISME
Nomenclature ACTES : 2.2 du Conseil Municipal du 13 décembre 2022.

Nom des parties

Demandeur

Monsieur D

Monsieur B

Monsieur T

Défendeur

COMMUNE DE CHATEAUNEUF LES MARTIGUES

Représentants des parties

Monsieur D

Monsieur B

Monsieur T

Maître COURANT Stéphane Denis (Cour)

Arrêté le 16/10/2025

Le président du tribunal